

	INSCRIPTION à l'IFAS EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE rentrée de septembre 2023	
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON		

Collez votre photo
ici

FICHE D'INSCRIPTION
EN INSTITUT DE FORMATION D'AIDE-SOIGNANTS

NOM DE NAISSANCE :

NOM D'USAGE :

PRENOMS :

DATE de NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :Dpt :

SEXE masculin féminin

NATIONALITE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : VILLE :

N° TELEPHONE :

N° PORTABLE :

MAIL : @

Situation actuelle :

Demandeur d'emploi Pôle Emploi

Mission Locale

Cap Emploi

Continuité de parcours scolaire

Diplômes ou attestations :			
BAC ASSP	<input type="checkbox"/>	DEAP	<input type="checkbox"/>
BAC SAPAT	<input type="checkbox"/>	DEAVF	<input type="checkbox"/>
Autre BAC	<input type="checkbox"/>	DEAVS	<input type="checkbox"/>
DA ou CAA	<input type="checkbox"/>	MC aide à domicile	<input type="checkbox"/>
TP AVF	<input type="checkbox"/>	DEAES	<input type="checkbox"/>
AMP	<input type="checkbox"/>	ASH formation 70h	<input type="checkbox"/>
Autre			

Ne pas cocher
RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

Photo d'identité collée ci-dessus

Pièce d'identité en cours de validité

OU
Titre de séjour valide à l'entrée en formation

Lettre de motivation manuscrite

Curriculum Vitae

Copie du contrat d'apprentissage signé

Copie du ou des diplômes

Copie des relevés bulletins scolaires

Attestations de travail, appréciations

Courrier employeur

Attestation VAE

2 enveloppes sans fenêtre timbrées

Je demande mon inscription et j'accepte sans réserve le règlement qui régit les épreuves de sélection.

Je m'engage également à suivre la totalité de la formation.

Les allègements de formation (parcours individualisés) seront mis en place par la direction de l'institut après admission en formation et en fonction de mes diplômes du secteur sanitaire et social en ma possession.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations mentionnées sur ce document.

Les résultats peuvent être diffusés sur le site de l'institut. La réglementation vous autorise à vous opposer à ce que votre nom apparaisse.

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

Affichage autorisé Affichage non autorisé

Fait à, le **Signature**



NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON

Les inscriptions sont ouvertes
du lundi 13 mars au lundi 12 juin 2023.

Cette notice d'inscription se compose de :

- Fiche d'inscription 2023 (page 1)
- Notice explicative (page 3)
- Liste des pièces à fournir (pages 4)
- Règlement de la sélection pour l'admission en institut de formation d'aides-soignants (pages 5-6)
- Informations utiles (pages 7-8)

Aucun dossier d'inscription papier ne sera remis par l'Institut aux candidats.

Les dossiers sont à télécharger sur internet :

www.ch-menton.fr/instituts-de-formation/institut-de-formation-des-aides-soignants
rubrique :
Sélection des candidats en IFAS

Le dépôt des dossiers d'inscription se fera

Soit par **COURRIER POSTAL** à l'adresse suivante :

IFAS – CH Menton
2 avenue Antoine Pégliion
06500 MENTON

Soit par **DEPOT** directement **AU SECRETARIAT de l'IFAS**

au:

8 avenue Laurenti
06500 Menton

(du lundi au vendredi **de 9h à 16h** sans interruption)

Tout dossier envoyé ou déposé hors délai sera rejeté



NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

NOTICE EXPLICATIVE

Ouverture des inscriptions : le 13 mars 2023.

Dépôt des dossiers : du lundi 13 mars au lundi 12 juin 2023.

Les dossiers doivent être envoyés par courrier à :

**IFAS – CH Menton
2 avenue Antoine Pégliion
06500 Menton**

OU déposés directement au secrétariat de l'IFAS situé au :

**IFAS - 8 avenue Laurenti – 06500 Menton
(du lundi au vendredi de 9h à 16h sans interruption)**

- **Résultats de l'admission : le 7 juillet 2023 à 14h.**
- **Début de la formation : Lundi 28 aout 2023.**
- **Aucun frais afférent à la sélection n'est facturé aux candidats**
- **Coût de la formation :**
 - Prise en charge par l'employeur: **6400 euros** sous réserve d'évolution

Capacité d'accueil autorisée : **les candidats en contrat d'apprentissage sont admis en formation hors quota.**

Les personnes ayant déjà été **sélectionnées** à l'issue d'un entretien avec un employeur **pour un contrat d'apprentissage** sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix.

Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur **admission directe en formation.**

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE L'ENTIERE NOTICE



NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

PIECES A FOURNIR POUR LA COMPOSITION DU DOSSIER
dans le cadre du contrat d'apprentissage

• **Candidats en contrat d'apprentissage**

1. Une fiche d'inscription dûment complétée avec photo collée (datant de moins de 3 mois),
2. **Photocopie recto/verso d'une pièce d'identité, en cours de validité** (la durée de validité des CNI délivrées à compter du 02/01/2004 aux personnes majeures est prolongée de 5 ans. Cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent valides 10 ans. Décret du 20 décembre 2013),
 - 2.1. **Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation,**
3. Une lettre de motivation **manuscrite** avec description du projet professionnel de l'apprenti,
4. Un curriculum vitae,
5. Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage (validation du CERFAH)
En l'absence de validité d'un contrat d'apprentissage, les candidats sont soumis à l'épreuve de sélection du droit commun (sélection sur la base du dossier et d'entretien avec le jury de l'IFAS)
6. 2 enveloppes autocollantes sans fenêtre avec votre nom, prénom et adresse timbrées au tarif en vigueur

Pièces facultatives (en fonction de la situation du/de la candidat(e)) :

- Copie des originaux de ses diplômes ou titres traduits en français ;
- Copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires ;
- Attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs) ;
- Les candidat(e)s peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive, ...) en lien avec la profession d'aide-soignant.



NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

REGLEMENT DE LA SELECTION POUR L'ADMISSION EN
INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS

DISPOSITIONS GENERALES :

Dès son inscription, le.la candidat.e s'engage à respecter les dispositions du règlement intérieur.

Les modalités de sélection, d'organisation du jury d'admission et sa composition sont définies en accord avec l'Agence Régionale de Santé conformément aux textes règlementaires.

CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION :

Pour être admis à suivre la formation conduisant au Diplôme d'État d'Aide-soignant, les candidat.e.s doivent :

- Être âgé.e.s de 17 ans au moins à la date de l'entrée en formation ;
- Être reçu.e.s à l'épreuve de sélection organisée par l'institut de Formation d'Aides-soignants.

Aucune condition de diplôme n'est requise pour se présenter à l'admission.

La direction de l'institut mettra en place, après leur admission, des parcours individualisés pour les élèves ayant déjà acquis un ou plusieurs blocs de compétences communs à la certification d'aide-soignant.e, ou lorsque leur parcours antérieur leur permet de bénéficier d'un allègement de formation (cursus partiel). Les élèves en cursus partiel ne pourront pas bénéficier du temps plein de formation.

Tout diplôme ou document non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.

La formation est accessible par les voies suivantes :

- La formation initiale
- La formation professionnelle continue
- La validation partielle des acquis de l'expérience
- L'apprentissage

ÉPREUVES DE SELECTION :

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier, comprenant les pièces demandées en page 4, ET d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation d'aide-soignant.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composé d'un aide-soignant en activité professionnelle ou ayant cessé celle-ci depuis moins d'un an et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un institut de formation paramédicale. Les membres du jury d'admission sont nommés par la direction de l'institut de formation.



NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON

L'entretien d'une durée de quinze à vingt minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

A l'issue de l'examen des dossiers ET de l'entretien, et au vu de la note obtenue, le jury établit la liste de classement. Cette liste comprend une liste principale et une liste complémentaire.

Sont dispensés de l'épreuve de sélection les AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES FFAS de la fonction publique hospitalière et les AGENTS DE SERVICE FFAS sélectionnés et pris en charge de formation par leur employeur:

- Justifiant d'un an à temps plein effectué dans un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes ;
- Ou justifiant à la fois du suivi de la formation continue de 70 h relative à la participation aux soins d'hygiène, de confort et de bien-être de la personne âgée, et d'au moins 6 mois à temps plein effectués dans un ou plusieurs établissements sanitaires et médico-sociaux des secteurs public et privé ou dans des services d'accompagnement et d'aide à domicile des personnes.

Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix.




NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU **CH MENTON**

INFORMATIONS UTILES

VACCINATIONS :

<p><u>Vaccinations</u> obligatoires et certificats médicaux à fournir à l'admission en IFAS</p>	<p>Les vaccinations obligatoires pour l'entrée en formation d'aide-soignant sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- BCG (Test tuberculique)- DIPHTERIE-TETANOS-POLYOMELITE (DT POLIO)- HEPATITE VIRALE B- COVID-19 <p>Merci à vous de vous en préoccuper dès à présent.</p>  <p>Sont exigés le premier jour de la rentrée en IFAS :</p> <ul style="list-style-type: none">- Un certificat établi par un médecin agréé par l'ARS attestant que vous êtes apte à suivre la formation aide-soignante- Un certificat de vaccination
--	---

CANDIDAT.E EN SITUATION DE HANDICAP :

Les candidat.e.s sollicitant des aménagements durant la formation doivent transmettre à l'IFAS l'avis du médecin agréé par l'ARS www.paca.ars.sante.fr désigné par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) précisant les modalités à appliquer. La direction de l'institut évaluera la faisabilité des aménagements prescrits.

SÉCURITE SOCIALE :

Les élèves aides-soignant.e.s doivent fournir un justificatif prouvant qu'ils.elles bénéficient du régime de Sécurité Sociale au titre d'ayant droit ou à titre personnel (attestation de sécurité sociale en cours de validité sur le site www.ameli.fr).

PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION :

Pour les candidat.e.s bénéficiant d'une prise en charge totale ou partielle et afin de compléter le dossier administratif, il est impératif de **produire un justificatif précisant l'organisme qui prend en charge la formation**, ainsi que le montant attribué. Ce document sera à fournir au secrétariat au moment de l'inscription définitive, c'est-à-dire après l'affichage des résultats (et au plus tard le jour de la rentrée administrative).



NOTICE d'INSCRIPTION à l'IFAS
EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE
rentrée de septembre 2023



INSTITUT DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS DU CH MENTON

DURÉE DE LA FORMATION :

La formation en cursus complet dure 11 mois (44 semaines) soit 1540 h d'enseignement théorique et clinique, en institut et en stage :

- 770h de théorie (22 semaines) en institut
- 770h de pratique (22 semaines) en stage

Les candidats titulaires d'un des diplômes suivants bénéficieront de certaines dispenses de scolarité :

- DEAP,
- Bac Pro ASSP,
- Bac Pro SAPAT,
- Titre ADVF,
- Titre Professionnel ASMS,
- ARM,
- Ambulancier,
- DEAES.

Tout diplôme ou document non fourni lors de l'inscription à la sélection ne sera pas pris en compte pour accorder une éventuelle dispense.

CALENDRIER RÉCAPITULATIF

Début des inscriptions :	le 13 mars 2023
Clôture des inscriptions :	le 12 juin 2023
Entretien oral :	du 12 au 30 juin 2023
Résultats de l'admission :	le 07 juillet 2023 à 14 heures
Rentrée administrative :	le 28 août 2023
Rentrée scolaire :	le 28 août 2023